

titre de seul organisme de vente pour le blé et d'autres céréales, comparu à l'Office du grain dans l'intérêt le mieux compris des producteurs de blé pour se prononcer contre toute augmentation des frais de manutention. Quel renseignement le ministre peut-il donner au comité sur ce point? A en juger par son comportement lors de mes observations, j'ai eu l'impression qu'il s'opposait à l'augmentation des frais de manutention. Je n'essaie pas du tout de l'interpréter à ma façon. Mais il n'a encore rien dit. Il faut être prudent de nos jours.

**L'hon. M. Churchill:** Pour une fois, je partage votre avis.

**M. Argue:** C'est avec grand plaisir que j'ai entendu l'affirmation du ministre. Si maintenant il voulait bien s'étendre un peu plus sur le sujet et nous donner,—à nous et surtout aux producteurs de grains,—l'assurance qu'on ne relèvera pas les frais de manutention, je suis sûr que tout le monde lui en serait reconnaissant.

**L'hon. M. Churchill:** Je n'entends pas me prononcer trop catégoriquement tant que je n'aurai pas reçu de la Commission des grains une communication m'exposant tous les faits. Cependant, l'honorable député a raison de dire que nous devons tenter, par tous les moyens, de limiter les frais de manutention des céréales afin d'accroître le revenu de nos producteurs.

**M. Argue:** Je remercie le ministre. Connaissant sa franchise habituelle, je suis maintenant bien convaincu que les frais de manutention n'augmenteront pas ou que leur augmentation ne se fera pas aux frais des producteurs de céréales qui sont déjà dans une situation précaire.

Je passe maintenant à la question de la répartition des wagons-marchandises qui, sur le plan juridique, relève également de la Commission canadienne du blé. Au moyen des ordres d'expédition et par ses contacts avec les chemins de fer, la Commission répartit maintenant les wagons entre les sociétés d'éleveurs avec divers points d'expédition ferroviaire. Comme il existe dans la loi des grains du Canada une disposition touchant le cahier des ordres, la question relève également de la Commission des grains.

Les séances de la commission Bracken sur la répartition des wagons-marchandises nous intéressent tous. Nous avons appris avec regret il y a quelques semaines que M. Bracken n'est pas en excellente santé et qu'il lui faudra peut-être interrompre pour quelque temps son travail au sein de cette commission royale. Je me demande si le ministre peut nous dire à quel point en est

[M. Argue.]

la Commission royale d'enquête et quand elle présentera vraisemblablement un rapport.

Mais avant qu'il réponde, je tiens à signaler que les producteurs de l'Ouest du Canada se sont très vivement intéressés à cette Commission. Partout où elle a tenu des séances publiques à divers endroits dans l'Ouest du Canada, on lui a présenté des douzaines de mémoires et, dans la plupart des endroits, des centaines de personnes y ont assisté. Quand elle a siégé à Weyburn dans ma propre circonscription, plus de 900 personnes ont assisté à la séance. Bien entendu, quelques-unes de ces personnes représentaient des sociétés privées d'éleveurs mais les producteurs eux-mêmes formaient de beaucoup la majorité des personnes présentes.

Les producteurs en ont assez du système qui depuis un certain nombre d'années les oblige à livrer leurs céréales à n'importe quel éleveur qui a de l'espace d'emmagasinage, qu'ils préfèrent ou non favoriser cet éleveur en premier lieu. A mon avis, une autre raison à la présence de tant de personnes aux séances de la Commission, c'est que les producteurs de céréales éprouvent beaucoup d'inquiétude au sujet de la situation des céréales et s'intéressent davantage à la politique du gouvernement à ce sujet. Je trouve pour bien dire renversant que, dans une petite ville comme Weyburn, des centaines de producteurs de céréales se soient présentés à une de ces séances publiques pour proposer à la Commission royale un régime équitable de répartition des wagons à marchandises. Je me demande si le ministre peut nous dire quand il compte recevoir le rapport de la Commission et s'il est probable qu'on donne suite au rapport à la présente session.

**L'hon. M. Churchill:** L'enquête que poursuit M. Bracken sur la situation des wagons à marchandises a très bien marché. J'aimerais rassurer mon honorable ami et lui dire que M. Bracken se porte très bien et qu'il s'acquitte de ses fonctions avec l'intérêt et l'attention intenses qu'il a toujours portés aux questions de ce genre, pour lesquelles il a une compétence particulière parce qu'il a dirigé tant d'enquêtes au cours de sa longue et active carrière politique. C'est sur son conseil que des séances publiques ont été tenues dans les trois provinces des Prairies, afin que les cultivateurs puissent exprimer leur avis au sujet de la répartition des wagons à marchandises. Ainsi qu'on l'a signalé, les auditoires ont été nombreux à ces séances qui, à mon avis, se sont révélées très satisfaisantes. Bref, cela veut dire que nous ne faisons pas une enquête à l'insu de l'ensemble des cultivateurs et qu'ils en ont été très reconnaissants. L'enquête tire